

LES ORIENTATIONS DES JEUNES

Expérimentation 2023-2024



GCSMS Un Chez-Soi d'Abord -
Métropole de Lyon
contact@ucsa-lyon.org



OPPELIA 69
ARIA



alynea
samusocial69

C/O Fondation ARHM 290 Route de Vienne 69355 Lyon cedex 08

Table des matières

I.	Composition de la commission d'orientation Jeunes	2
II.	Expérimentation de deux ans pour 10 places Jeunes.....	2
III.	Critères de l'orientation.....	2
IV.	Les orientations des Jeunes en 2024	3
A.	Répartition des orientations	3
B.	Répartition des candidats par identité de genre	4
C.	Critères des dossiers non recevables.....	4
D.	Origine des orienteurs	4
V.	Perspectives 2025 2026.....	5

I. Composition de la commission d'orientation Jeunes

La commission est constituée de 7 membres :

- Orée AJD - service urgence
- La maraude Jeunes Alynéa
- La Maison de la veille sociale
- L'équipe référente insertion des jeunes ASE – plan pauvreté de la Métropole de Lyon
- L'équipe d'Interface SDF - Saint Jean de Dieu
- L'équipe Pep's du Vinatier
- Le service du SUAL du Vinatier

Parmi ces membres, il y a 3 médecins qui étudient les certificats médicaux pour la commission parmi Interface SDF – Pep's Et le service SUAL

II. Expérimentation de deux ans pour 10 places Jeunes

A compter de 2023, le chez-soi d'abord a proposé d'expérimenter 10 places pour un public jeune de moins de 23 ans, dans la continuité des expérimentations nationales conduites à Toulouse et Lille. L'ARS Aura et la DDETS du Rhône ont accepté de financer cette expérimentation pour 2 années, à hauteur de 10 places. L'ARS finançant l'équipe d'accompagnement et la DDETS les logements proposés aux jeunes dans le cadre d'une convention IML non dérogatoire (i.e le logement est financé à partir de son occupation par un jeune).

Dans ce cadre, une attention particulière a été apportée à la question des ressources financières des jeunes ainsi que leur capacité à pouvoir payer au moins une partie du loyer de leur futur logement. Si les jeunes sans ressources n'ont pas été écartés de fait, ils ne pouvaient représenter une proportion trop importante des personnes admises afin de veiller à l'équilibre budgétaire du dispositif expérimental.

De plus, les membres de la commission ont décidé de répartir les 10 places par l'intégration d'au moins un jeune issu de chacune de leur structure.

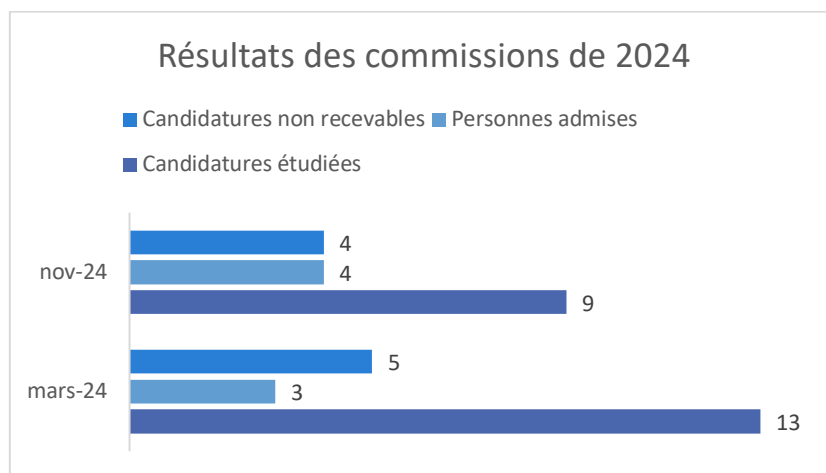
A noter que cette expérimentation a abouti à l'extension du dispositif Jeunes pour 40 places permettant une nouvelle commission en novembre 2024 et l'admission de 4 nouveaux jeunes (2 en 2024 et 2 en 2025)

III. Critères de l'orientation

Pour déposer une candidature, les jeunes doivent avoir :

- Entre 18 et 22 ans (à la date d'intégration dans le dispositif).
- Présenté un diagnostic médical de troubles psychotiques dans le champ de la CIM 11 ou DSM5
- Ne pas avoir d'enfant à charge ou être enceinte au moment de la demande
- En risque de se retrouver à la rue ou déjà l'être
- Pouvoir ouvrir des droits au logement

IV. Les orientations des Jeunes en 2024



Dans le cadre de l'expérimentation, une dernière commission permettant d'atteindre un total de 10 jeunes a eu lieu en mars 2024. La montée en charge a été progressive durant les deux années de l'expérimentation. A noter qu'au total, depuis 2023 16 personnes ont été admises :

- 2 personnes ont été admises mais ne sont jamais entrées effectivement dans le dispositif
- 10 personnes ont été admises et sont effectivement entrées dans le dispositif
- 4 personnes ont été admises en fin d'année 2024, au titre de l'extension de places et de la pérennisation du dispositif.

Synthèse de données de 2023 et 2024 :

	2023	2024	TOTAL
Nombre de Commissions	4	2	6
Candidatures étudiées	28	22	50
Personnes admises	9	7	16
Candidatures non recevables	8	9	17

A. Répartition des orientations

En 2024, 22 candidatures ont été étudiées. Parmi elles, 9 candidatures ont été jugées non recevables et 7 personnes ont été admises.

On constate une grande volatilité des candidatures : seulement 8 personnes ont représenté leur candidature à plusieurs commissions (entre 2 et 3 passages). Tous les autres candidats n'ont été présentés qu'une seule fois. Ainsi, parmi les 50 candidatures totales, il y a 40 candidats différents.

B. Répartition des candidats par identité de genre

Étiquettes de lignes	Candidats	Admis
Homme	26	14
femme	14	2
Total général	40	16

Parmi les candidats, 65% sont des hommes et 35% des femmes. Le taux de femmes est plus représenté chez les jeunes que sur le dispositif classique.

C. Critères des dossiers non recevables

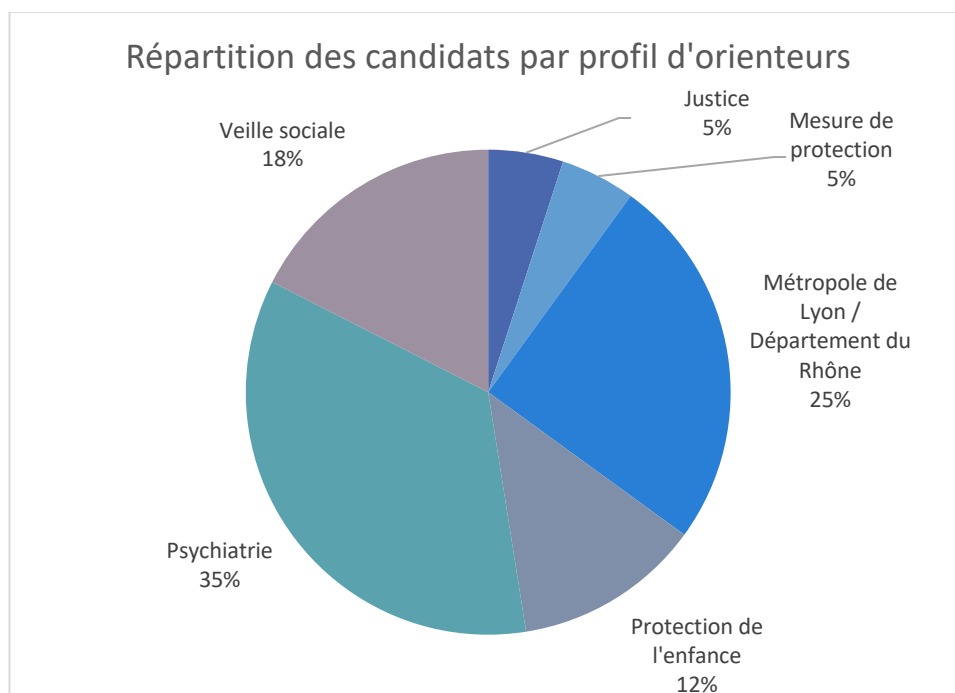
Le taux de recevabilité des candidatures est de 59% seulement (l'attendu devrait être de 80%).

Parmi les candidatures non recevables :

- 7 candidatures ont été refusées car le critère médical des troubles psychiques n'est pas rempli. Ce chiffre est particulièrement élevé : une marge d'appréciation importante est laissée aux médecins de la commission dans l'interprétation des symptômes reportés. Leur fonction est donc déterminante, puisque les jeunes orientés n'ont pas encore, pour la plupart fait l'objet d'un diagnostic médical.
- 2 candidatures ont été refusées car les jeunes avaient plus de 22 ans.

Parmi ces dossiers non recevables, l'origine des orienteurs est très variée. Nous ne relevons pas un type particulier.

D. Origine des orienteurs



Parmi les 40 candidatures, 35% des candidatures proviennent de la psychiatrie.

A noter le décalage entre le nombre de candidatures effectivement reçues et celui auquel l'on s'attendait initialement. Comparativement à la phase de montée en charge du chez soi classique, le nombre de demande d'orientation est resté relativement contenu. Une des explications est qu'il est difficile pour les orienteurs de trouver un médecin psychiatre qui fasse le diagnostic médical nécessaire à la candidature.

E. Profil des Jeunes admis en fin 2024

16 personnes ont intégré l'expérimentation sur les 2 ans.

Parmi les 16 personnes admises :

- 2 personnes n'ont jamais été rencontrées par l'équipe (Perdus de vue dans les 6 premiers mois). 1 personne était trop âgée et cela n'avait pas été vu au moment de la commission. 1 autre avait trouvé une solution de logement en dehors de la Métropole de Lyon et ne souhaitait pas l'accompagnement de notre dispositif.
- 2 autres personnes ont été acceptées à la commission de novembre 2024 mais entré dans le chez-soi Jeunes en 2025 et ne sont pas comptabilisées dans l'accompagnement.

Ainsi 14 personnes sont admises dans le dispositif en fin d'année 2024 et l'équipe accompagne donc 12 jeunes à la fin de l'année 2024.

En dehors de la MVS et du SUAL, chaque membre de la commission a pu orienter un jeune. 7 personnes admises dans le dispositif proviennent du secteur de la psychiatrie.

Le rapport d'activité du chez-soi Jeunes présente en détail le profil des jeunes admis.

V. Perspectives 2025 - 2026

Une montée en charge s'étale sur 2 années : 2025 et 2026 dans le but d'atteindre 40 places à la fin.

Cette cadence est toutefois rendue difficile pour plusieurs raisons :

- Le public jeunes a très peu de ressources et lorsqu'elles sont possibles, elles sont très faibles.
- Le dispositif est confronté à des difficultés locales pour mobiliser de nouveaux logements, notamment lié au prix élevé des locations dans le parc privé et à la forte dépendance par rapport au public.
- Bien que le dispositif classique ait terminé sa montée en charge, de nouvelles admissions ont lieu tout au long de l'année. Il est difficile d'articuler les commissions jeunes et les commissions classiques afin de ne pas créer un goulot d'étranglement dans la demande d'appartements pour les équipes.

En 2025 et en 2026, l'objectif est l'intégration de 15 jeunes par an selon un rythme trimestriel. Le plan de montée en charge est présenté comme suit :

Plan de montée en charge des admissions jeunes		
Calendrier	Places	Total personnes accompagnées
Novembre 2024	4	14
Avril 2025	4	18
Juin 2025	3	21
Septembre 2025	4	25
Janvier 2026	4	29
Mai 2026	3	32
Septembre 26	4	36
Décembre 26	4	40